

Témoignages

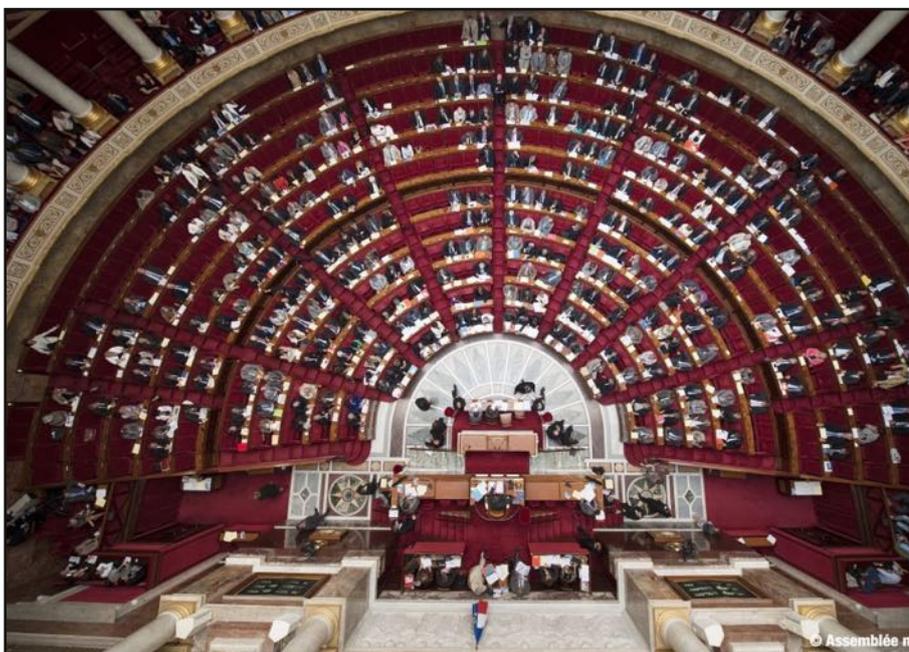
JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18728 - 73ÈME ANNÉE

Demain, second tour des élections législatives

Des députés élus par une minorité d'électeurs ?

Plus de 600.000 électeurs sont appelés à se prononcer demain lors du second tour des élections législatives. Près de 65 % des électeurs avaient boudé les urnes lors du premier tour à La Réunion, le résultat du premier tour et la tenue du débat de l'entre-deux tours ne laisse guère présager un retour massif des électeurs dans les bureaux de vote alors que l'enjeu est important : donner ou pas une majorité à un gouvernement pour qu'il puisse appliquer son programme.



de remettre en cause le Code du Travail. Son but est d'inscrire ces changements dans la loi d'ici le mois de septembre. Pour cela, il recourt à la procédure des ordonnances. Cela interdira aux députés et sénateurs le dépôt du moindre amendement. Les parlementaires devront juste dire s'ils sont d'accord avec la procédure, puis s'ils adoptent le projet de loi proposé.

7 députés par défaut ?

À La Réunion, plusieurs candidats affichent un soutien inconditionnel à cette méthode et ce contenu. Ce sont Ericka Bareigts, Monique Orphé et Thierry Robert. Pour convaincre les électeurs, ils affirment qu'ils siégeront dans la majorité.

Au cours de la semaine de l'entre-deux tours, une des tâches des candidats a été de convaincre les nombreux abstentionnistes. Mais la tenue des débats de la semaine écoulée n'a pas été rassurante. En effet, personne ne propose un changement structurel pour La Réunion. Rien n'est donc avancé pour mettre fin au chômage de masse et à la grande pauvreté qui touche de nombreux Réunionnais. De plus, l'absence de plusieurs candidats lors de l'assemblée plénière de la

Dimanche dernier, La Réunion avait connu un événement. Aucun député n'a été élu lors du premier tour des élections législatives. La raison est une participation en chute libre. À peine 35 % des électeurs ont participé au scrutin. Mis à part Ericka Bareigts, tous les candidats ont subi les effets de cette importante augmentation de l'abstention. Même ceux qui sont arrivés largement en tête sont loin de

retrouver le même nombre de voix que leur camp avait réalisé voici 5 ans. Le manque de participation interdit aussi la présence de plus de deux candidats au second tour. Ce seront donc 7 duels qui seront proposés.

Le principal enjeu de ces élections est de savoir si le gouvernement aura une majorité pour mener le programme d'Emmanuel Macron. La feuille de route est connue. La priorité du nouveau gouvernement est

Région n'est pas de nature à motiver. En effet, à quoi bon se déplacer et glisser un bulletin dans l'urne pour permettre à une personne d'être élue si cette personne juge qu'il existe une chose plus importante que participer à un débat où la question principale était l'engagement d'une dépense supplémentaire de 250 millions d'euros pour un seul projet ? Quelle garantie ont alors les citoyens qu'un candidat adepte de ce comportement puisse se consacrer totalement à son mandat de député ?

Compte-tenu de l'important taux d'abstention du premier tour, la possibilité est grande que les 7 candidats qui arriveront en tête des duels du second tour soient désignés par un scrutin où le taux de participation sera inférieur à 50 %. Cela voudrait dire que les 7 députés auraient alors été élus par une minorité d'électeur. Autrement dit, ils ne seraient qu'un choix par défaut.

Crise d'un système politique

L'élection de députés par une minorité d'électeur poserait un grave problème de légitimité. Ce ne serait qu'une nouvelle illustration d'un système arrivé au bout de ses possibilités, et qui serait responsable d'une grave crise de confiance entre les citoyens et ceux qui sont chargés de les représenter à l'Assemblée nationale.

Le changement de mode de scrutin et la fin du cumul des mandats apparaissent alors comme des mesures nécessaires. Si les élections législatives étaient à un seul tour et à la proportionnelle, la participation ne pourrait qu'augmenter car chaque électeur pourrait avoir le sentiment que le bulletin qu'il glisse dans l'urne pourrait entraîner l'élection d'un député. En effet, l'élection à la proportionnelle a pour but de représenter le plus fidèlement possible la diversité des opinions. Enfin, obliger les candidats à un poste de député à n'avoir aucun autre mandat au moment de la campagne électorale apportera la garantie aux électeurs que les élus se consacreront pleinement au mandat pour lequel ils ont obtenu la confiance des participants du scrutin.

Faute de cela, la crise politique du système actuel va continuer à s'amplifier, ce qui ne permettra pas de régler les problèmes de la population.

M.M.

Le cumul des mandats pose problème à la Région

La Région Réunion compte de nombreux élus adeptes du cumul des mandats. L'absence de nombreux d'entre eux à la séance plénière d'hier pose un problème, car ils ont privilégié leur campagne électorale à leur présence à un débat sur le vote d'un budget supplémentaire de 250 millions d'euros pour la route en mer. Tout élu siégeant dans une institution régionale devrait se consacrer pleinement à cette tâche et ne pas avoir d'autre mandat. S'il compte en briguer un autre, alors il devrait démissionner dès qu'il fait acte de candidature. Ceci permettra de respecter le choix des électeurs qui ont donné leur voix à des personnes qui doivent les représenter à la Région.

Hier lors de la séance plénière de la Région Réunion, un fait notable était l'absence quasi-totale de l'opposition. Ce fait a été justifié par la campagne électorale des législatives. Pourtant, les élus de la majorité étaient presque tous là, dont des candidats. L'opposition a tenu à dénoncer le fait que cette assemblée se tienne pendant une campagne électorale. Or, le fond du problème, ce n'est pas le calendrier, mais le cumul des mandats.

En effet, depuis le départ de l'Alliance du Conseil régional, le nombre d'élus cumulards a considérablement augmenté dans cette institution. Nombreux étaient en effet les nouveaux élus de l'opposition qui avaient déjà un voire deux mandats. Sur ce plan, la situation est la même dans la majorité. Le redécoupage des cantons a entraîné le départ de plusieurs maires du Conseil général devenu Conseil départemental. Ces maires ont retrouvé un deuxième mandat à la Région en étant élu sur la liste conduite par Didier Robert. Le Conseil régional est donc une assemblée marquée par le cumul des mandats.

Un choix clair

Lors de ces élections législatives, plusieurs conseillers régionaux aspirent à devenir député ou à le rester. Ils sont donc engagés dans la campagne électorale. Pour plusieurs d'entre eux, il était plus important ce vendredi de tenter de convaincre des électeurs plutôt que de partici-

per aux travaux d'une assemblée. Personne n'a obligé ces conseillers à siéger à la Région, ils ont brigué et obtenu les suffrages des électeurs pour accéder à cette fonction.

Ils ont donc fait le choix d'être absent hier. Or, s'il avait bien une assemblée plénière à laquelle il fallait être présent, c'était bien celle d'hier. Le vote d'un budget supplémentaire de 250 millions d'euros pour financer la poursuite des travaux de la route en mer était à l'ordre du jour. 250 millions d'euros, c'est quasiment l'équivalent de la somme investie par Paul Vergès pour construire le boulevard Sud de Saint-Denis, ou le tiers du budget initial de la Route des Tamarins, ou encore la part régionale nécessaire à la construction de 10 lycées en cas de complément par les fonds européens. Il eut en effet été intéressant de connaître le point de vue de tous les élus de la Région sur cette question. Mais la conquête d'un mandat supplémentaire a été jugée plus importante pour beaucoup d'autres.

Une personne, un seul mandat

Ceci permet de démontrer que les lois actuelles régissant le cumul des mandats ne sont pas suffisantes. Il est nécessaire d'aller plus loin. Tous les élus siégeant dans une collectivité compétente dans des domaines touchant tous les Réunionnais devrait se consacrer pleinement à ce mandat et n'en avoir aucun autre. Il faudrait aussi qu'un élu de cette collectivité souhaitant briguer un autre mandat présente sa démission dès qu'il fait acte de candidature. Ceci permettra de maintenir les effectifs de cette assemblée au complet, même en cas de campagne électorale.

Le cumul des mandats est un grave problème pour le fonctionnement des institutions, la séance plénière d'hier à la Région Réunion l'a une nouvelle fois souligné.

M.M.

Edito

250 millions d'euros au cas où, où va-t-on ?

La Région Réunion avait convoqué hier les conseillers régionaux pour une séance plénière. Il était question notamment du vote d'un crédit de 250 millions d'euros pour le chantier de la route en mer.

Le président de la Région affirme que le budget prévu pour la réalisation de ce projet ne sera pas dépassé. Rappelons que ce budget est de 1,6 milliard d'euros. Annoncé dès 2010, il n'a pas évolué depuis 7 ans. Or, les problèmes liés à la construction d'une route en mer n'ont cessé de se multiplier. Tout d'abord, le budget initial n'englobe pas le raccordement de ce projet de route à 6 voies au réseau routier actuel. En effet, dans l'état actuel des choses, cette route deux fois trois voies se terminerai par une deux fois une voie à l'entrée de Saint-Denis. Compte tenu de l'augmentation continue du parc automobile à cause de la suppression du projet de tram-train, les 12 kilomètres de la route la plus chère du monde auront donc pour fonction de réguler les embouteillages à l'entrée de Saint-Denis. Ce qui condamnera les automobilistes à patienter des heures sur une route construite au-dessus de l'océan Indien, en pleine zone tropicale là où les dépressions, tempêtes et cyclones font d'importants dégâts.

L'autre obstacle majeur à la réalisation de la route en mer est la question des matériaux. La Région Réunion défend en effet un projet qui comporte plusieurs kilomètres de digues. L'objectif est de donner du travail aux entreprises réunionnaises. Chacun peut constater que les bénéficiaires de ces marchés sont notamment les transporteurs, une corporation dont les dirigeants successifs ont montré leur soutien à Didier Robert lors des campagnes électorales de 2010 et 2015. Le choix de digues nécessite un volume de matériaux important. Or, ces matériaux ne sont pas disponibles. Il a même fallu faire venir de Madagascar des roches avec tous les risques sanitaires et le coût financier que cela suppose.

La Région dit en substance que ces 250 millions d'euros sont budgétés au cas où, et que l'enveloppe pourrait ne pas être utilisée en totalité. Un pari au résultat bien incertain.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Un article de Salim Lamrani -1-

50 vérités sur Ernesto « Che » Guevara

Le « guérillero héroïque » cubano-argentin perdure dans la mémoire collective comme symbole de résistance à l'oppression.

1. Ernesto Guevara est né le 14 juin 1928 à Rosario, en Argentine, au sein d'une famille de cinq enfants. Ses parents Ernesto Guevara Lynch et Celia de la Serna font partie de la classe aisée et aristocratique.

2. A l'âge de deux ans, le jeune Ernesto souffre de sa première crise d'asthme, maladie qui l'accompagnera toute sa vie et qui forgera sa volonté à toute épreuve. Sa famille déménage à Córdoba puis à Alta Gracia où le climat est plus propice. Guevara y passera 17 ans de sa vie, jusqu'en 1947.

3. Lecteur avide, Guevara dévore livre après livre dès son plus jeune âge et se passionne pour la philosophie, notamment sociale.

4. En 1948, il commence une carrière de médecine à l'Université de Buenos Aires. Il obtiendra son diplôme en 1953.

5. En 1950, Guevara réalise son premier voyage à moto dans le nord de l'Argentine et visite les régions les plus pauvres du pays. Il parcourt au total 4 500 kilomètres et est marqué par la misère qui frappe son peuple. A ce sujet, il écrit : « Je ne me nourris pas des mêmes formes que les touristes [...]. L'âme du peuple est reflétée chez les malades dans les hôpitaux ».

6. Un an plus tard, il parcourt la côte Atlantique de l'Amérique du Sud à bord d'un bateau pétrolier de la compagnie nationale argentine

qui l'a recruté en tant que personnel médical.

7. De janvier à juillet 1952, à l'âge de 24 ans, Guevara réalise son premier voyage international à moto avec son ami Alberto Granado. Ils visitent le Chili, le Pérou, la Colombie et le Venezuela. En mai 1952, à Lima, Guevara fait la connaissance du docteur Hugo Pesce, dirigeant du Parti communiste péruvien et disciple de José Carlos Mariátegui qui travaille dans une léproserie. Cette rencontre ainsi que les mois qu'il passera au sein de l'institution médicale à soigner les lépreux se révéleront décisifs et traceront son destin futur de lutte en faveur des opprimés. Durant ce voyage, Guevara découvre la misère et l'exploitation des peuples latino-américains, notamment par les multinationales étatsuniennes.

8. En juillet 1953, après avoir obtenu son diplôme de médecin, Guevara entreprend un nouveau voyage à travers l'Amérique latine avec son ami d'enfance Carlos Ferrer. En Bolivie, il découvre le processus radical lancé par Mouvement nationaliste révolutionnaire en 1952.

9. Le 24 décembre 1953, il arrive au Guatemala alors dirigé par le Président réformateur Jacobo Arbenz. Il y passera neuf mois dans des conditions économiques difficiles.

10. Au Guatemala, Guevara se lie d'amitié avec Antonio « Nico » López, exilé cubain qui avait pris part

à l'attaque de la caserne Moncada lancée par Fidel Castro le 26 juillet 1953. López sera à l'origine du surnom « Che » de Guevara, en référence à l'interjection typiquement argentine utilisée par le jeune médecin.

À suivre

Salim Lamrani

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis.

Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités (Paris, Editions Estrella, 2016) et comporte une préface d'Eduardo Galeano.

http://www.amazon.fr/Cuba-m%C3%A9dias-face-d%C3%A9fi-limpartia-lit%C3%A9/dp/2953128433/ref=sr_1_1?s=books&ie=UTF8&qid=1376731937&sr=1-1

Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr
Page Facebook : <https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel>

In kozman pou la rout, dézyèm morso

« Bef la pa soif i boir pa »

Dann journal yèr nou la anparl sirtou dsi lo sans prop nout kozman. Zordi ni sava oir in pé lo sans figuré. Pars, ni koné bien si nout kozman sé in provèrb li nana forséman in sans prop épi in sans figuré. Donk in sans na poin arien a oir avèk la soif épi avèk lo bèf. In ka ? Kan i parl dsi l'anvi d'aprann si ni vé dsi la pédagoji. Si ou la poin l'anvi aprann ébin, an zénéral, ou i aprann pa. Donk pou démaye lo problèm lé difisil pou fèr mé lé oblize pass par shomin la. La klé ? Sé donn l'anvi aprann é si lo pédagog i ariv fé sa, lo zélèv va aprann : sa lé sir ! An touléka, va aprann dé shoz lo zélèv lé armé pou aprann. Astèr ni arvir dsi nout kozman pou la rout é ni oi dann in ka konmsa mé nana d'ot ka ankor, lo sans figuré lé kant mèm intérézan pou alé pli loin, sansa pou mète anou in pé plis anlèr. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Législatives dans la 6e circonscription

French Blue menace concrètement Air Austral

Le premier vol de la compagnie French Blue reliant Paris à La Réunion devait se poser ce matin à l'aéroport Roland-Garros de Gillot. La menace directe contre Air Austral se concrétise, car à la différence de ses concurrents, la compagnie réunionnaise n'a aucune solution de repli. C'est la conséquence d'un choix politique : distribuer des bons de réduction pour les billets d'avion plutôt que de poursuivre un projet d'avenir. En effet, French Blue ne fait que concrétiser un projet lancé par les anciens dirigeants d'Air Austral.

L'arrivée de French Blue aujourd'hui à La Réunion marque une nouvelle étape dans la desserte aérienne de notre île. C'est en effet la première fois qu'une compagnie low-cost assure la liaison entre Paris et La Réunion, la ligne qui draine le plus de passagers au départ de l'aéroport Roland-Garros. French Blue se fixe comme objectif d'atteindre très rapidement 20 % du marché, grâce à des prix moins chers. Comme le nombre de passagers ne va pas augmenter de 20 % du jour au lendemain, la conquête de ces parts de marché se fera obligatoirement au détriment des compagnies qui sont déjà installées. Face à cette nouvelle donne, la concurrence s'est organisée. Corsair va diminuer sa desserte de La Réunion, et ouvre de nouvelles lignes vers Mayotte et Madagascar. Ce faisant, elle se positionne sur le trafic régional et vient donc défier Air Austral sur son terrain de prédilection.

Les concurrents s'organisent

Pour sa part, Air France travaille à la création d'une compagnie low-cost long-courrier. Le but du plan Boost prévoit que cette compagnie low-cost se positionne sur l'ouverture de nouvelles lignes, où sur des liaisons où la concurrence est elle qu'Air France n'arrive plus à s'aligner sur les prix. Si French Blue réussit son pari, alors La Réunion pourra être une des destinations possibles pour la future compagnie low-cost d'Air France. À la différence de ces deux

concurrents, Air Austral semble bien démunie pour faire face à l'arrivée d'une quatrième compagnie sur la ligne Paris/La Réunion. Air Austral ne peut en effet pas changer son modèle économique, et est dans l'incapacité d'ouvrir de nouvelles lignes qui compenseront le manque à gagner. Elle n'a donc aucune marge de manœuvre. Le report de la signature du partenariat avec Air Madagascar n'est pas non plus une bonne nouvelle. Elle montre en effet qu'il sera difficile pour la compagnie réunionnaise d'aller vers de nouveaux leviers de croissance. Pourtant, Air Austral avait tous les atouts en main pour faire face à cette concurrence inéluctable. French Blue se contente en effet de combler un vide créé par la politique des dirigeants d'Air Austral mis en place par Didier Robert. Paul Vergès et Gérard Ethève avaient en effet réussi à créer un partenariat avec Airbus. L'objectif était de construire un modèle spécifique d'Airbus A380 capable de transporter plus de 800 passagers. Quatre avions avaient été commandés, deux fermes et deux options. Ils devaient être exploités par une filiale d'Air Austral, Outremer 380, qui aurait été une compagnie low-cost.

Concept lancé par Air Austral

Le projet d'Airbus A380 densifié permettait d'espérer une baisse des prix de 30 % toute l'année pour tout le monde et sans subvention. L'élection de Didier Robert à la présidence de la Région Réunion a entraîné sa nomination au poste de président d'Air Austral. Il a remis en

cause ce projet, car il s'opposait à une de ces mesures phares : la distribution de bons de réduction pour l'achat de billets d'avion. Didier Robert compte en effet sur cette politique de distribution des fonds publics pour faire baisser artificiellement le prix du billet payé par les voyageurs, car en réalité ce sont les contribuables qui paient le complément aux compagnies aériennes. En conséquence, ces dernières ne sont pas encouragées à baisser leurs tarifs. Ce problème avait d'ailleurs été mis en évidence par un rapport de la Cour des Comptes.

L'utilisation de l'Airbus A380 densifié par une compagnie réunionnaise low-cost permettait une baisse structurelle du prix du billet d'avion. Les concurrents d'Air Austral auraient alors été contraints de s'aligner sur les nouveaux prix ou de quitter le marché. Il y a fort à parier que si le projet lancé par les anciens dirigeants d'Air Austral et Airbus avait été mené à bien, la compagnie French Blue ne serait pas venue à La Réunion et n'aurait peut-être même pas existé. Air Austral et ses centaines de salariés doivent donc faire face à une difficile concurrence, alors que si le projet de leurs anciens dirigeants n'avait pas été stoppé pour des raisons politiques, ils envisageraient l'avenir avec sérénité.

M.M.

Oté

In parti kominis rényoné i doizète kominis épi rényoné.

Sa i kass pa lo kat pate in kanar mi pans !

Moin la fine souvan parl lo dé poin inportan l'idéoloji lo parti kominis rényoné. In doub rovandikasyon, in doub libérasyon : in libérasyon nasyonal mèm si sa i korsh in pé la boush désèrtin, épi in libérasyon sosyal. Pou kosa ni di sa ?

Si ni di é si lé vré nout péi La Rényon i viv dsou in réjime néokolonyal, i fo ni libèr nout pèp par rapor la dominasyon néokolonyal, nout promyé kontradiksyon prinsipal. Kosa i fo fèr ? Dabor i fo kass tout sak i fèl'aryaz pou nout marsh an avan. Donk i fo ni trouv in shomin pou dévlop nout péi : dévlop son prodiksyon intèryèr, dévlop son komèrs avèk l'èkstèryèr, fé son révolisyon téknolojik, libèr nout formasyon profésyonèl, libèr galman la roshèrch dévlopman. Késtyon ? In l'avansé konmsa i akord, i akord pa avèk in sèrtin dévlopman lo kapitaklism ? Moin pèrsonèl mi pans ké oui, pandan in bon koup de tan. Dann l'URSS bann z'ané vin l'avé la NEP, nouvèl politik ékonomik, é lo tor dann Staline sé kan li la pans té posib ranplas sa par lo kapitalism d'éta brital épi la réprésyon.

Si zordi ni doi konbate lo l'akaparasyon par bann sosyété kapitalis La Frans é l'Erop dsi tout nout moiynn prodiksyon sé par rapor sak moin la di anlèr la. Si ni kondane Téréos pou an avoir mète la min dsi nout kann sé galman par raport sak moin la ékri an o la. Si ni pans i fo défann bann plantèr kann épi lé z'ot sé galman par raport sak moin la ékrir an o la. Sa i kass pa lé kat pate in kanar konm moin la mark in pé pli o !

Dézyèm libérasion par raport nout dézyèm kontradikson prinsipal : sé la libérasyon sosyal. Pèrsone i pé pa dir nout parti la fé l'alyansman avèk bann z'èsploitàr. Pèrsone i pé pa dir nou la mète anou kosté ansanm l'èsploitàsyon l'om par l'om. Sé pou sa, mi pans, nou lé kont la loi travaye, konm nou lé kont la kass lo kode travaye épi tout in kantité z'afer i angrès bann kapitalis dsi l'èsploitàsyon bann travayèr, dé foi mèm bann z'anfan.

Donk pou komansé ni profèr bann travayèr bien péyé ké mal péyé. Ni profèr galman in droi pou bann travayèr ropozé... Mi antan déza in pé fé romark amoin mi vé bann travayèr i rokonstityé z'ot fors travaye pou lo pli gran profi lo patrona. Bien sir sé in kontradiksyon mé moin la zamé antann bann travayèr di zot i préfèr krèv de fain. Sansa mi pans z'ot koko nora bloké.

Mi arète tèrta ; Mi koné i fo alé pli loin, alé plis dann détaye, mé sak mi di é rodi, lo PCR i doizète in parti rényoné éin parti kominis. Sa i kass pa lo kate pate in kanar, zot i kroi pa ?

Justin